

REGLEMENT PARTICULIER

19^{ème} Rallye Régional des Camisards

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dimanche 26 juillet 2020

Ouverture des engagements : Dimanche 26 juillet 2020

Clôture des engagements : Lundi 7 septembre 2020 à minuit.....

Parution du road-book : Samedi 12 septembre 2020

Dates et heures des reconnaissances :

 Samedi 12 septembre 2020 de 8h à 12h et de 14h30 à 19h.....

 Vendredi 18 septembre 2020 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vérifications des documents et des voitures :

 Vendredi 18 septembre 2020 de 18h à 21h45.....

 Lieu : Gymnase Jean-Louis MAURIN, Rue du Luxembourg, Anduze

Heure de mise en place du parc de départ

 Vendredi 18 septembre 2020 à 18h15 Lieu : Parking du SUPER U, Anduze

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs

 Vendredi 18 septembre 2020 à 20H45 Lieu : Gymnase Jean-Louis MAURIN, Anduze

Publication des équipages admis au départ le :

 Vendredi 18 septembre 2020 à 22H30 Lieu : Gymnase Jean-Louis MAURIN, Anduze

Publication des heures et ordres de départ :

 Vendredi 18 septembre 2020 à 22H30 Lieu : Gymnase Jean-Louis MAURIN, Anduze

Départ d'Anduze, Parking du SUPER U, le Samedi 19 septembre 2020 à 8H00

Arrivée à Anduze, Parking du SUPER U, le Samedi 19 septembre 2020 à 18H00

Vérification finale le Samedi 19 septembre 2020 au garage Rossel et fils, 188 grand rue, St Jean du Gard

Publication des résultats du rallye le Samedi 19 septembre 2020 demi-heure après l'entrée du dernier concurrent, Parking du SUPER U à Anduze.

Remise des prix le Samedi 19 septembre 2020, Gymnase Jean-Louis MAURIN, à Anduze à 20h30.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 19^{ème} Rallye Régional en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 312 et de la LIGUE numéro R9/2020 en date du 23/06/2020.

Comité d'Organisation

Président : Franck SAUMADE

Membres : M. Frédéric ROSSEL, Président de l'ASA d'Alès, Mesdames et Messieurs les membres de l'Ecurie des Camisards, et le comité directeur de l'ASA d'Alès.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie des Camisards, Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD

Téléphone : 04 66 85 37 68 ou 06 07 50 18 76

Permanence du Rallye :

Lieu, date, horaire : Ecurie des Camisards, Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD de 14h à 18h (sauf le jeudi)

Organisateur technique

Nom : Ecurie des Camisards.....

Adresse : Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : Jacques PAOLI..... Licence n°12692/0805
Membres : Régis VINCENT..... Licence n°47545/0801
Gérard DURAND..... Licence n° 13816/0809

Secrétaire du Collège : Martine VINCENT..... Licence n°44420/0801

Directeur de Course : Nicolas BALDIT..... Licence n°134045/0801

Directeurs de Course Adjoint au PC course :

Evelyne ROL..... Licence n°40773/0801
Yannick BARDIN..... Licence n°46622

Directeurs de Course délégués aux Spéciales

Carmen BELCHI..... Licence n° 8747/0804
Paul RUBINO..... Licence n°118002

Médecin Chef : ADAMU 30

Commissaires Techniques :

Responsable : Michel MOLINES..... Licence n°9502 / 0801
Christophe NATEWAJKO..... Licence n°43054/0806
Christian MANGEMATIN..... Licence n°6507/0801
Alain COSTE..... Licence n°18050/0806
Marcel CERDAN Licence n°19463/0852

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Magali VIDAL..... Licence n°179595/0809
Véronique CARBOU..... Licence n°119788/0809
Sébastien ROL..... Licence n°44492/0511
Valérie GINIER..... Licence n°174698/0805
Emilie GISPER..... Licence n°

Juge de Fait : Alain DESSENS..... Licence n°19459/0816

Chargés des relations avec la presse :

Moyens de sécurité : ASSM 30 qui met à notre disposition 1VSAV et 1VSR à chaque départ.

Commissaires de routes :

Nombres de Commissaires prévu : 50 répartis sur tout le parcours

Nombres de Postes de commissaires :

- 7 postes sur l'ES 1-3-5 Ste Croix de Caderle
- 6 postes sur l'ES 2-4-6 Lasalle - L'Estréchure

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Camisards compte pour la Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 2, le Championnat des Rallyes de la ligue Languedoc Roussillon et le Challenge ASA – Claude Soumadieu

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 18 septembre 2020 de 18h00 à 21h30 à :

Anduze, Gymnase Jean-Louis MAURIN.....

Les vérifications techniques auront lieu Vendredi 18 septembre 2020 de 18h15 à 21h45 à : Anduze, Gymnase Jean-Louis MAURIN.....

Les vérifications finales seront effectuées : Garage SARL Rossel & Fils, 188 grand rue, St Jean du Gard
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC/Heure

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional des Camisards doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 7 Septembre 2020 minuit.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 275 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (à l'ordre de l'Ecurie des Camisards).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance de St Jean du Gard

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ART 4.6P. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche,

une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.).

Pour tous les rallyes du Championnat de France des Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle (1)

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2017

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Camisards représente un parcours de 138 kms.

Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,3 kms.

Les épreuves spéciales sont : St Jean du Gard/Ste Croix de Caderle 1/3/5 (6,2 kms)

Lasalle, Soudorgues, L'Estréchure 2/4/6 (6,9 kms)

Regroupement Place Carnot à St Jean du Gard, Parc d'Assistance à St Jean du Gard

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 12 septembre 2020 de 8h à 12h et 14h30 à 19h

Vendredi 18 septembre 2020 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Road-book à retirer au Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD, le jour des reconnaissances ci-dessus.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble Orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les coupes seront distribuées en fonction du classement par classe et du nombre de partant.

COUPES	général	< 5 partants	5 à 9 partants	10 à 12 partants	13 à 19 partants	20 à 29 partants	30 et +	féminin
1er	X	X	X	X	X	X	X	X
2ème	X			X	X	X	X	
3ème	X				X	X	X	
4ème						X	X	
5ème							X	
6ème								

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le Samedi 19 septembre 2020, Gymnase Jean-Louis MAURIN à ANDUZE.